

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MELUN - 7702 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 11/04/2025 - 3876 - 2014 B 00895 - 802 243 923 - 1 TERIORS RENOV



3876

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le 01012019	et clos le 31122019	Régime simplifié d'imposition	x
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cochez la case			
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE		DE MELUN	
Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
1 TERIORE RENOV		2 RUE DU PRIEURÉ 77171 CHALAUTRE LA GRANDE	09 AVR. 2025
SIRET 8 0 2 2 4 3 9 2 3 0 0 0 1 7		Ancienne adresse en cas de changement:	
Adresse du principal établissement:		DÉPOSÉ LE	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%	0	Bénéfice imposable à 28%	Déficit
Benefice imposable à 15%	7 806	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)	

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies
Entreprises nouvelles, art 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser(BUD), art.44 sexdecies	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	Autres dispositifs
Société d'investissement immobilier cotée	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	
	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinque C-I-1), cochez la case ci-contre

2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinque C-I-2), cochez la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

Nom NIF

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI x NON Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour déclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liaisons fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: Nom et adresse du conseil:

Tél:

Tél:

OGA/OMGA Viseur conventionné Cocher la case correspondante

Identité du déclarant:

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:

Date: 31/08/2020 Lieu CHALAUTRE LA GRANDE

N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné

Qualité et nom du signataire: chef d'entreprise

Signature

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2019 et ayant cessé en 2019, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liaison fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAU »).

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD

2020

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

H. REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)			c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)			e
			f
			g
			h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2 ^e du 3 de l'article 158 du CGI (4)			i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2 ^e du 3 de l'article 158 du CGI			j
Montant des revenus répartis (5)		Total (a à h)	

I | REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	MVLT réalisée au cours de l'exercice MVLT restant à reporter

Designation de l'entreprise		1 TERIORE RENOV				Néant <input type="checkbox"/>
Adresse de l'entreprise		2 RUE DU PRIEURE		77171 CHALAUTRE LA GRANDE		
Numéro SIRET *		8 0 2 2 4 3 9 2 3 0 0 0 1 7				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * [1 2]		
				Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 9		Exercice N-1 clos le 3 1 1 2 2 0 1 8
ACTIF		Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010		012		
	Autres *	014		016		
ACTIF CIRCULANT	Immobilisations corporelles *	028	52 812	030	32 151	20 661
	Immobilisations financières * (1)	040		042		
Total I (5)		044	52 812	048	32 151	20 661
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	11 050	052		11 050
	Marchandises *	060		062		
Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
CAPITAUX PROPRES	Créances (2)	068	9 250	070		9 250
	Autres * (3)	072	5 382	074		5 382
Valeurs mobilières de placement		080	19 000	082		19 000
Disponibilités		084	2 096	086		2 096
Charges constatées d'avance *		092		094		
Total II		096	46 778	098		46 778
Total général (I+II)		110	99 590	112	32 151	67 439
PASSIF		Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2		
DETTE(S) 4	Capital social ou individuel *		120		3 000	3 000
	Ecarts de réévaluation		124			
DETTE(S) 4	Réserve légale		126		300	300
	Réserves réglementées*		130			
DETTE(S) 4	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131		132		
	Report à nouveau		134		8 157	6 090
DETTE(S) 4	Résultat de l'exercice		136		6 410	16 067
	Provisions réglementées		140			
Total I		142		17 867		25 457
Provisions pour risques et charges		Total II	154			
DETTE(S) 4	Emprunts et dettes assimilées		156		21 770	28 858
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
DETTE(S) 4	Fournisseurs et comptes rattachés *		166		6 388	18 714
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	71	172	21 413	37 735
DETTE(S) 4	Produits constatés d'avance		174			
	Total III	176		49 572		85 307
Total général (I + II + III)		180		67 439		110 765
RENOVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	3 012
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

(2) COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) DGFIP N° 2033-B 2020

Formulaire obligatoire (article 500 Septies Annexe du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise	1 TERTIORE RENOV				Néant					
				Exercice N-1 clos le 31/12/2019	Exercice N-2 clos le 31/12/2018							
A - RÉSULTAT COMPTABLE	PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * Production vendue Production stockée * Production immobilisée * Subventions d'exploitation reçues Autres produits	dans export biens et livraisons intracommunautaires services * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)	209 215 217 224 226 230 232	210 214 218 222 226 230 122 778	(136 476) (10 500) (3 198) 108 207						
	CHARGES D'EXPLOITATION	CHARGES A CONSERVER PAR LE DECLARANT	Achats de marchandises * (y compris droits de douane) Variation de stock (marchandises) * Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane) Variation de stock (matières premières et approvisionnement) * Autres charges externes * : - mobilier - immobilier Impôts, taxes et versements assimilés (CFE et CVAE *)	dans crédit bail : 243	589	234 236 238 240 242 244 250 252 254 256 262	1 128 35 892 (200) 55 204 747 10 128 4 528 6 477 425 114 329	19 672 (350) 49 948 773 8 992 4 865 5 500 89 400 18 807				
		PRODUITS ET CHARGE DIVERS	PRODUITS ET CHARGE DIVERS	Rémunerations du personnel * Charges sociales (cf. renvoi 380) Dotations aux amortissements * Dotations aux provisions Autres charges	dans provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dans cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259 260	254 256 262	10 128 6 477 425	8 992 5 500 89 400 18 807			
			Réintégurations	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232					
				B - RÉSULTAT FISCAL	Produits financiers		(III)	270	8 449	18 807		
Déductions					Produits exceptionnels		(IV)	290				
	Réintégurations				Charges financières		(V)	294	182			
		Réintégurations			Charges exceptionnelle	dans amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347	(VI)	300	686		
			Réintégurations		Impôts sur les bénéfices *		(VII)	306	1 171	2 740		
				Réintégurations	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)		310	6 410	16 067			
Réintégurations					Reportez le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	6 410	314			
	Réintégurations				Rémunerations et avantages personnels non déductibles *		316					
		Réintégurations			Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318					
			Réintégurations		Provisions non déductibles *		322					
				Réintégurations	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)		324	1 171				
Réintégurations					Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écart de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330	225		
	Réintégurations				Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option de réintégration		(Part de loyers dispensés de réintégration)	249	251			
		Réintégurations			Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998					
			Réintégurations		Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999					
				Réintégurations	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997					
Réintégurations					Entreprises (44 séries)	986	Zone franche turbaine (44 séries et séries A)	987	Zones restreintes de défense (44 séries)	127	138	342

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Désignation de l'entreprise : 1 TERIORE RENOV						Néant <input type="checkbox"/> *				
Formulaire obligatoire (article 362 Septies Annexe du Code Général des Impôts)												
I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *			
ACTIF IMMOBILISÉ									Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
Immobobilisations corporelles	Fonds commercial	400	402		404		406					
	Autres	410	412		414		416					
	Terrains	420	422		424		426					
	Constructions	430	432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	3 000	442	3 012	444	446	6 012	6 012			
	Installations générales, aménagements divers	450	452		454		456					
	Matériel de transport	460	46 800	462	464		466	46 800	46 800			
Autres immobilisations corporelles	470	472		474		476						
Immobilisations financières	480	482		484		486						
TOTAL	496	49 800	492	3 012	494	496	52 812	52 812				
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES												
Immobobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500	502		504		506					
	Terrains	510	512		514		516					
	Constructions	520	522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	2 567	532	977	534	536	3 544				
	Installations générales, aménagements, aménagements divers	540	542		544		546					
	Matériel de transport	550	23 107	552	5 500	554	556	28 607				
	Autres immobilisations corporelles	560	562		564		566					
TOTAL	570	25 674	572	6 477	574	576	32 151					
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à PIS, 16% pour les entreprises à PIR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virees de poste à poste, mises hors service ou reintegrees dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
	Immobobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
						Court terme *	Court terme *	Long terme				
		19 % * 6	15 % ou 12.8 % * 7	0 % * 8	19 % * 6	15 % ou 12.8 % * 7		0 % * 8				
		1										
		2										
		3										
		4										
		5										
		6										
		7										
8												
9												
10												
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589				
Plus-values taxables à 19 % (1)	579		Regularisations	590	583	594	595					
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)						591						
TOTAL						596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont fournis dans la notice n° 2033-NOTI

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

(4)

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CREDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise :

1 TERIORE RENOV

Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
		Dotations	Reprises		
Immobil. incorporelles	700	705	1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710	715	2		
Constructions	720	725	3		
Inst. techniques matériel et outillage	730	735	4		
Inst. générales agenc. am. divers	740	745	5		
Matériel de transport	750	755	6		
Autres immobilisations corporelles	760	765	7		
TOTAL		770	775	Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B	
II DÉFICITS REPORTABLES				III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porte ligne 8°0 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)		982	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995
Déficits imputés		983	Déficits étrangers des PME: antérieurement déduits (art. 209C du CGI)		996
Déficits reportables		984			
Déficits de l'exercice		860			
Total des déficits restant à reporter		870			
IV DIVERS					
Primes et cotisations complémentaires facultatives				381	
- dont montant de la cotisation facultative Madelin				325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant		(Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)		380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS				326	
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	14 198
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	11 488
Montant des prélevements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E-SD 2020

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

5

Désignation de l'entreprise : 2 PERIORE RENOV	N°entier <input checked="" type="checkbox"/>			
Exercice ouvert le : 01/01/2019	et clos le : 31/12/2019	Durée en nombre de mois	1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS				
Effectif moyen du personnel * :	376			
dont apprentis	657			
dont handicapés	651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE				
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105			
	TOTAL I	106		
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143			
Subventions d'exploitation reçues	113			
Variation positive des stocks	111			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116			
Rentrees sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153			
	TOTAL II	144		
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)				
Achats	121			
Variation négative des stocks	145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150			
	TOTAL III	152		
IV- Valeur ajoutée produite				
Calcul de la valeur ajoutée	(total I + total II - total III) 137			
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE				
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD				
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	Effectifs au sens de la CVAE * 023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			026	
Période de référence	024	160		
Date de cessation	186			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire

www.dgfpin.sfr.fr

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1) Néan *

EXERCICE CLOS LE [3 1 1 2 2 0 1 3]

N° SIRET [5 0 2 2 4 3 9 2 3 0 0 0 1 7]

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE [1 TEFICPE RENCOV]

ADRESSE (voie) [2 RUE DU PRIEURE]

CODE POSTAL [77171]

VILLE

CHALAUTRE LA GRANDE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	[901]	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	[902]
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	[903]	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	[904]

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []
Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []
Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []
Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []
Code postal [] Commune [] Pays []**II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2) [] Nom patronymique [] Prénom(s) []

Nom marital [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Naissance : Date [] N° Département [] Commune [] Pays []

Adresse : N° [] Voie []
Code postal [] Commune [] Pays []

Titre (2) [] Nom patronymique [] Prénom(s) []

Nom marital [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Naissance : Date [] N° Département [] Commune [] Pays []

Adresse : N° [] Voie []
Code postal [] Commune [] Pays []

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

« I TÉRIOR RENOV SAS »
Société par actions simplifiées au capital de 3.000 €
Siège social : 2, rue du Prieuré
77171 CHALAUTRE LA GRANDE
R.C.S. MELUN 80224392300017

**PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS de l'ASSEMBLEE
GÉNÉRALE ORDINAIRE du 11 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt,

Le onze juin, à dix-neuf heures.

L'associé de la Société I TÉRIOR RENOV, société par actions simplifiées au capital 3.000 €, divisé en 100 actions de 30 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du président, au siège social de la société, conformément aux dispositions contenues dans les statuts.

Est présent :

Monsieur ALVES Antonio, président
demeurant 2, rue du Prieuré
77171 – CHALAUTRE LA GRANDE
porteur de 100 actions

soit un total de 100 actions représentant l'intégralité du capital social.

Monsieur ALVES Antonio, en sa qualité de président, préside la réunion, constate que l'Assemblée réunit tous les associés et déclare que celle-ci peut valablement délibérer et la séance ouverte.

Monsieur le Président précise que le texte du projet de résolutions soumises au vote de l'Assemblée a été adressé aux associés et, ce, dans les quinze jours précédant la présente Assemblée.
L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- lecture du rapport annuel de gestion sur la situation et l'activité de la société concernant l'exercice clos le 31 décembre 2019,
- approbation des comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019,
- *quitus à la gérance*,
- affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
- questions diverses.

Madame la Présidente présente à l'assemblée :

- l'inventaire des éléments actifs et passifs de la société au 31 décembre 2019.
- les Comptes Annuels arrêtés à cette date.
- le rapport annuel de gestion.
- le texte des résolutions soumises à l'assemblée.

Monsieur le Président procède ensuite à la lecture du rapport annuel de gestion.

La discussion est ouverte. Diverses observations sont échangées entre les associées et, personne ne demandant plus la parole, Monsieur la Président met aux voix les résolutions suivantes.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport annuel de gestion, approuve dans toutes leurs parties le rapport annuel de gestion et les Comptes Annuels de l'exercice tels qu'ils sont présentés.

L'assemblée approuve en conséquence les actes de gestion accomplis par la gérance au cours de l'exercice écoulé, dont le compte rendu lui a été fait et donne quitus à la gérance de son mandat pour cet exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter pour le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019, soit 6.410 € de la façon suivante :

- Affectation de 6.410 au poste « Report à nouveau ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal des présentes délibérations pour effectuer toutes formalités de publicité et de dépôt conformément aux dispositions légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à vingt heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Antonio ALVES
Président

1 TÉRIORS RENOV
2, Rue du Prieuré
77171 CHAMPTRE LA GRANDE
Port : 06 87 82 30 92
Email : a.1teriorsrenov@outlook.com
Siret : 802 243 923 00017 - Code APE : 4332 A